



## CONFERENCE DE PRESSE SPACIA

**MME BA FATOUMATA, COORDONNATRICE DE LA CELLULE SPACIA**

**MARDI 22 NOVEMBRE 2022 / CABINET SIS A LA TOUR A 1<sup>ER</sup> ETAGE**

**PROPOS LIMINAIRE**

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers journalistes,**

Avant tout propos, je voudrais, au nom du Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption Monsieur **ZORO ÉPIPHANE BALLO**, vous adresser nos vifs remerciements pour votre distinguée présence à cette conférence de presse.

La question de la corruption est d'une urgence mondiale. Selon les évaluations de la Banque Mondiale, chaque année, c'est plus de 2 600 milliards de dollars, soit 5% du PIB mondial, qui sont détournés à des fins privées. Le PNUD estime que le montant des fonds, en direction des pays en développement, soustraits de leur destination par la corruption est 10 fois plus élevé que celui de l'aide publique au développement.

Plus spécifiquement, pour ce qui concerne notre pays la Côte d'Ivoire, une étude réalisée a estimé le préjudice qui lui est causé par la corruption à près de 1 400 milliards de francs CFA. Ce montant équivaut à 4% du Produit Intérieur Brut (PIB) de notre pays et quatre fois l'aide publique au développement.

La corruption étant une menace pour la bonne marche de la démocratie, le Président de la République, **Son Excellence ALASSANE OUATTARA**, a décidé de faire de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption l'une de ses priorités d'où l'adoption de plusieurs textes de loi en matière de lutte contre la corruption.

Cet engagement au plus haut niveau de l'État a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser des progrès considérables en matière de lutte contre la corruption. En huit (8) années en effet, le pays a réalisé un bond de 09 points sur l'Indice de Perception de la Corruption de l'ONG Transparency International, passant d'une note de 27/100 en 2011 à une note de 36/100 en 2021.



Dans l'objectif de susciter une prise de conscience collective et impliquer l'ensemble des citoyens dans la lutte contre ce fléau, le Gouvernement ivoirien a donc créé par décret N°2022-264 en date du 13 avril 2022, le Système de détection et de Prévention des Actes de corruption et Infractions Assimilées (SPACIA). Ce nouvel instrument permet à tout citoyen de dénoncer tout acte de corruption ou infraction assimilée dont il est témoin ou victime. Il intègre trois canaux de signalements qui sont : un numéro vert gratuit (le 1345), une plateforme web ([www.spacia.gouv.ci](http://www.spacia.gouv.ci)) et un bureau physique de dépôt de signalements.

SPACIA a, entre autres, pour mission de recueillir les signalements des cas de corruptions des usagers, de procéder à leurs traitements, d'en saisir les autorités compétentes et d'assurer le suivi des mesures prises. Il a également pour mission de faire des recommandations favorables à la moralisation de la vie publique et à la sensibilisation de tous les acteurs de la société sur les conséquences négatives de la corruption, de conduire la veille informationnelle et la production de statistiques dynamiques sur les faits de corruption et d'élaborer des outils efficaces d'observation et de suivi du phénomène de la corruption.

Ainsi, depuis son lancement officiel par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, **SON EXCELLENCE M. ACHI PATRICK**, le 11 juillet dernier, SPACIA a mené de nombreuses missions de vérification et enregistré des dénonciations, des cas de corruption dont nous allons maintenant vous faire connaître les détails.

## 1- Les statistiques de SPACIA depuis sa création

De janvier (phase test) à octobre 2022 la plateforme SPACIA a enregistré **469 signalements** via ses canaux :

- ❖ 111 signalements à travers son numéro vert 1345, 2
- ❖ 58 signalements à travers sa plateforme numérique [www.spacia.gouv.ci](http://www.spacia.gouv.ci)
- ❖ 100 signalements par courriers physiques.

Après traitements et analyse de ces signalements à la lumière de l'ordonnance N° 2013-660 du 13 Septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, il a été relevé que **356 des cas signalés constituent des actes présumés de corruption et infractions assimilées**, pendant que 113 cas ne sont pas constitutifs d'actes de corruption et sont plutôt liés à des dysfonctionnements de l'administration publique.

La répartition par localité des signalements permet également d'observer que le District Autonome d'Abidjan enregistre le plus grand nombre de signalements – soit plus de 75% des cas signalés – devant le district Autonome du haut Sassandra-Marahoué (5,1%) et du District Autonome de la Comoé (3,2%).



L'analyse de la nature de l'infraction signalée permet aussi de conclure que la concussion constitue l'acte de corruption le plus dénoncé avec 154 signalements, suivi par l'abus de fonction, 78 signalements et corruption d'agents publics nationaux, 42 signalements.

## **2- Les secteurs d'activité qui font objet de signalement**

La répartition des signalements enregistrés en fonction des secteurs d'activité fait apparaître le secteur défense/sécurité comme le secteur qui est de loin le plus dénoncé avec 103 signalements, suivi du secteur urbanisme/construction/habitat (43 signalements), le secteur de l'éducation/formation (38 signalements), le secteur du transport/logistique (25 signalements) et le secteur du droit, de la protection et la justice (24 signalements).

## **3- Les types de corruption majoritairement dénoncés**

- Dans le secteur Urbanisme/Construction/Habitat, les dénonciations portent majoritairement sur des cas de fraudes dans l'obtention des Arrêtés de Concession Définitive, de démolitions de logements jugés abusives et des prédatons sur les terrains libérés, de fraudes et corruption dans le secteur de la fabrication et la commercialisation de fer à béton, de l'exploitation illégale et constructions anarchiques, dragage et remblayage des bordures lagunaires, d'extorsions de terres rurales commises par des représentants de sociétés d'État, etc.
- Dans le secteur Défense/Sécurité Intérieur, les faits signalés font essentiellement référence à des actes de corruption et de concussion commis par des agents des forces de sécurité et des officiers d'état civil dans l'exercice de leurs fonctions.
- Dans le secteur Droit/Protection/Justice, les cas de signalement sont en rapport avec les sommes d'argent indues exigées par les agents lors de l'établissement des actes administratifs dans les juridictions, mais également les difficultés rencontrées dans l'obtention des décisions de justice.
- Concernant le secteur Éducation/Formation/Sciences/Étude/Recherche/Développement, il fait l'objet de nombreuses dénonciations, précisément dans les périodes d'examen et lors de la rentrée scolaire. Plusieurs signalements font mention d'extorsion de fonds par certains membres du personnel de l'éducation nationale ; d'autres signalement sont plutôt liés à des présomptions de détournements de deniers publics destinés au paiement des heures complémentaires dans des universités.



- Dans le secteur Santé/Hygiène Publique, les signalements sont généralement relatifs aux mauvais agissements du personnel de santé.

L'ensemble de ces exemples parmi d'autres démontrent l'importance de SPACIA pour les populations, en tant que canal de communication qui leur permet de porter leurs préoccupations et les injustices dont elles estiment être victimes à l'attention des autorités compétentes.

#### **4- Le préjudice financier potentiel des actes de corruption et infractions assimilées signalés**

Il ressort de l'analyse des signalements reçus que le montant des préjudices subis par les usagers tel que cela ressort de leur déclaration peut être estimé à **52.585.064.478 FCFA**.

Paradoxalement, le secteur ayant fait l'objet du plus grand nombre de signalements (défense/sécurité intérieur) subit un préjudice financier moins important que le secteur communication, médias et technologies qui présente le potentiel manque à gagner de 33.668.647.557 pour seulement 14 signalements ou celui du secteur urbanisme/construction/habitat qui représente un potentiel manque à gagner de 8.572.134.700 pour 43 signalements. Il apparaît ainsi que l'importance du manque à gagner n'est pas proportionnel au nombre de signalements.

#### **5- Les institutions et personnes mises en causes**

Globalement, ce sont au total soixante-seize **(76) missions de vérification** qui ont été réalisées dans **six secteurs** ayant fait l'objet de dénonciations d'actes de corruption et infractions assimilées. A la suite de ces missions, **dix-neuf (19) personnes, fonctionnaires et agents de l'État ont été mis en cause**.

Plus spécifiquement, dans le premier trimestre 2022, trente-neuf (39) missions de vérification ont été réalisées dans divers secteurs d'activités. Il s'agit des secteurs :

- Urbanisme/Construction/Logement/Foncier (11 missions)
- Défense/Sécurité/Intérieur (15 missions)
- Économie/Finance/Budget/Marché publics (08 missions)
- Santé/Hygiène publique (05 missions).

Au cours du premier trimestre 2022, onze (11) personnes ont été mises en cause avec des éléments de preuves irréfutables grâce à ces missions. Ainsi, neuf (09) agents de police – dont huit (08) de la Police Nationale et un (01) de la police municipale, qui se sont rendus coupables de corruption et de concussion lors de la régulation de la circulation routière, ont été épinglés.



De même, deux (02) agents des impôts des centres des impôts de Yopougon et Adjamé ont été épinglés. A Yopougon l'agent en question a proposé une annulation des arriérés des impôts fonciers d'un usager, moyennant le paiement de la somme de quarante mille (40 000) FCFA. Le même agent a aussi proposé de différer le paiement d'impôts par la réception de la somme de cinquante mille (50 000) FCFA. Dans la commune d'Adjamé, l'agent épinglé, administrateur des services financier, a proposé à l'usager un échelonnement de paiement moyennant une contrepartie financière de cinquante mille (50.000) FCFA. Ces faits constituent des actes de corruption tels que prévus et punis par les articles 28 (corruption d'agents publics), 36 et 37 (concussion), de l'ordonnance N° 2013-660 du 13 Septembre 2013 relative à la prévention et la lutte contre la corruption.

Au cours du second trimestre 2022, vingt (20) missions de vérification ont été réalisées :

- 06 dans le secteur Défense-Sécurité-Intérieur,
- 06 dans le secteur Éducation/ Formation/Sciences /Étude/Recherche et Développement
- 04 dans le secteur Droit/Protection/Justice,
- 02 dans le secteur Urbanisme/Construction/Habitat/Logement/Foncier,
- 02 dans le secteur Transport/Logistique.

Au total, 5 personnes ont ainsi été mises en cause. En effet, dans le secteur Droit/Protection/Justice, deux agents des Palais de Justice du Plateau et de Yopougon se sont adonnés à des actes de corruption dans la procédure de délivrance d'actes administratifs (certificat de nationalité et casier judiciaire) en réclamant des sommes d'argent afin de réduire le délai d'obtention de l'acte. Les trois (03) autres personnes mises en cause relèvent du secteur Défense/Intérieur. Ces derniers se sont rendus coupables de faits de concussion dans la délivrance de documents administratifs, pour l'un (1) à la sous-préfecture de Songon et pour les deux (2) autres à la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) où ils ont exigé la somme de cinquante mille francs (50 000 F) CFA à un usager avant l'établissement d'un agrément pour la création d'une association à but non lucratif.

Au troisième trimestre 2022, **dix-sept (17) missions** de vérification ont été réalisées :

- 11 dans le secteur éducation /Formation/ Sciences/ Étude/ Recherche/ Développement,
- 05 dans le secteur Défense/Sécurité/Intérieur,
- 01 dans le secteur Transport/Logistique.



À l'occasion de ces missions, trois (3) personnes ont été mises en cause dans le secteur Éducation/Formation/Sciences /Étude/Recherche/Développement pour des actes d'extorsions de fond sur des candidats au baccalauréat au groupe scolaire EESGP de Yopougon en échange des téléphones qui avaient été confisqués.

## **6- Sanctions**

### **▪ Dans le secteur des impôts**

Le vendredi 18 et le lundi 21 novembre 2022, l'Inspection générale a mené quatre (04) missions d'investigations concernant le dossier suscité.

Il ressort de ces missions les points suivants :

1. La saisine du Conseil de Discipline de la Fonction publique a été effectuée ;
2. Les mises en cause sont sous le coup des mesures conservatoires ; à savoir
  - Suspension des primes trimestrielles
  - Le déchargement des services (les tâches quotidiennes)
3. Le Conseil de Discipline a adressé des convocations à comparaître aux dames suscitées devant ledit Conseil ;
4. les mises en causes ont comparu devant le Conseil de Discipline de la Fonction Publique le jeudi 20 octobre 2022, à 10 heures.
5. Le verdict est attendu.

### **▪ Dans le secteur de la sécurité et intérieur**

Le Commissaire du Gouvernement a été saisi concernant les 9 agents de police mis en cause dans des actes de corruption. Après les enquêtes diligentées par les services internes par le parquet militaire, les mesures et sanctions seront communiqués la semaine prochaine.

En ce qui concerne l'administration territoriale, 3 agents ont été mis en cause dont 2 agents de la Direction Générale de l'administration et du territoire et 1 agent en service à la sous-préfecture de Songon. Les dossiers sont en cours de transmission au Ministère de tutelle.

### **▪ Dans le secteur de la Justice**

Deux agents ont été mis en cause au Palais de Justice de Yopougon et celui du Plateau. Le dossier est en cours de transmission.

## **Chers amis de la presse ;**

Voici résumé le rapport des activités de SPACIA relatives aux alertes et dénonciations reçus ainsi que des actions entreprises.

Je vous remercie de votre aimable attention.